

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs:**

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET  
Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO  
M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire  
M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

### **Objet : Finances communales. Budget principal. Adoption du Budget Primitif. Exercice 2020.**

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues que :

**Vu** les articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 107 de la loi N°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 4-IV de l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020,

**Vu** la délibération relative au débat d'orientations budgétaires 2020 du conseil municipal du 7 juillet 2020,

**Vu** le projet du Budget primitif principal 2020,

Le rapporteur propose au conseil municipal d'adopter le Budget Primitif principal, exercice 2020, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement 17 754 658.06 €
- Section d'investissement 9 182 614.66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à la **majorité** la proposition du rapporteur.

### Ont voté contre :

Mmes BRUNET, FIGARELLA – MM. BOYER, FAVIER, MAS-FRAISSINET

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,  
Danielle MILON



**N°40**

Date de Publication
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 9 JUIL. 2020</b>
Date de la convocation
<b>29 juin 2020</b>